

Rapport du Conseil d'administration

CAMARADES,

Voici depuis l'Assemblée de mai le résumé des travaux du Conseil.

Depuis cette date, votre Conseil a tenu vingt séances ordinaires et dix-huit séances extraordinaires, où tous les membres nommés par vous ont assisté régulièrement.

Nous avons eu le regret d'enregistrer le départ de trois de nos bons camarades qui, pendant leur séjour parmi nous, se sont toujours bien dévoués à notre cause, aussi en conservons-nous un excellent souvenir.

Le camarade Messenger a donné sa démission de l'atelier.

Le camarade Ch. Redinger, arrivé à l'âge de la retraite, nous a quitté le 1^{er} août, et notre camarade Ed. Martzel qui, pris par la maladie, a dû quitter l'atelier un peu avant la date qu'il s'était fixée pour prendre sa retraite. Celle-ci sera effective à partir du 1^{er} décembre.

Nous avons eu deux décès de camarades associés à déplorer :

Le camarade Asségon, membre fondateur de l'A. O. P., bien que ne travaillant pas à l'atelier social, et notre camarade J.-B. Rigondé, qui fut notre collaborateur pendant quelques années.

Voici les demandes d'adhésion que nous avons reçues depuis le mois de mai. Les camarades dont les noms suivent sont en règle avec les statuts : Louis Geudin, ajusteur; Victor Chauvin, ajusteur; Maurice Hubert, ajusteur. Puis une liste des apprentis ayant demandé leur inscription : Gustave Gadeceau, Marcel Audent, René Charteron, Maurice Hugelé, Léon Montagne, André Crochereau, Édouard Legros, Norbert Flauzac, Pierre Billiot, Roger Bureau.

Les camarades Graf, Huré et Marcel Chrestien, ayant accompli leur stage avec avis favorable de la Commission du travail, nous soumettons leur admission définitive à votre acceptation.

Au mois de novembre, le personnel travaillant à l'A. O. P. se décompose comme suit :

Associés, 242; temporaires 32; auxiliaires masculins, 196; auxiliaires féminins, 20; apprentis, 10.

Ce qui fait, en y ajoutant les ingénieurs et différents autres emplois, un total de 516 travailleurs.

Depuis mai, nous avons mis en service les multiples de Dinard, Narbonne, Montereau et Nevers. Celui de Bourges est terminé, mais n'est pas encore mis en service.

Nous avons obtenu de l'Administration plusieurs multiples nouveaux : Montrouge, Saint-Ouen, Moulins, Bône, Sétif, Epernay, Bouches-du-Loup, Beauvais, Montélimar, Alais, Angoulême. Les extensions de Mulhouse et Grenoble.

Et différents marchés : explosifs, têtes auxiliaires, meubles extensibles, postes C.E.9, appels magnétiques, microphones, combinés Marty, postes mobiles Marty, têtes verticales, panneaux de répartition.

Nous avons concouru pour l'installation d'un multiple automatique à Rouen, ce concours étant fait en accord avec une société allemande (Autofabag) qui se charge de la fabrication des organes, dont nous aurions le montage à exécuter sur place, cette manière de faire pouvant être très avantageuse pour nous dans l'avenir. Nous en espérons un résultat satisfaisant.

Les machines à percer et les moteurs prennent un nouvel essor dû à quelques initiatives heureuses.

Dans le département des appareils de mesure, nous allons commencer à bénéficier de nos efforts patiemment soutenus avec le concours de M. Picard, le collaborateur de M. Vigneron, qui nous donne entièrement satisfaction.

C'est ainsi que nous avons terminé vingt et une boîtes de mesure. Ces appareils sont maintenant bien au point, aussi en avons-nous différentes séries en fabrication et pour lesquels nous avons des demandes.

Dans la série des voltmètres, ampèremètres, galvanomètres, les modèles sont au point, et différentes séries ont déjà été livrées.

Nous avons à fournir pour ce mois-ci toute une série d'appareils pour le Laboratoire de l'Oyonnith.

Les études des condensateurs pour étalon sont terminés, et nous en avons un en service à la téléphonométrie.

Les appareils électromagnétiques seront menés en série sitôt l'outillage terminé.

Il faut louer les camarades travaillant dans ce service pour la ténacité avec laquelle ils mènent à bien cette tâche de mise au point qui est bien souvent décevante.

Les différents types de tableaux à batterie centrale sont maintenant terminés et déposés à l'Administration. Nous allons commencer la fabrication.

Vous avez pu constater que votre Conseil a été amené à apporter différentes modifications dans l'agencement de l'atelier; modifications nécessitées par l'impulsion qu'il était nécessaire de donner à certaines commandes; c'est, du reste, dans ce même ordre d'idées que nous avons demandé aux camarades de bien vouloir faire trois heures supplémentaires par semaine. La commande des tableaux arrivant à sa fin et celle-ci ayant été une des principales causes des heures supplémentaires, la semaine a été ramenée à quarante-huit heures à partir du 8 novembre, le Conseil n'étant partisan de ces mesures qu'à titre exceptionnel.

La vie devenant de plus en plus chère, nous avons été amenés à accorder une augmentation en juin et une dernièrement. A celle-ci nous avons eu la satisfaction de constater que l'unification des salaires pour les auxiliaires, bien que ne les satisfaisant pas tous, avait permis à cette augmentation d'être assez bien accueillie par l'ensemble des camarades auxiliaires, et nous n'avons pas eu à déplorer de faits regrettables comme ceux que nous avons vus se produire au mois de juin.

Nous avons eu quelques ennuis au service technique. M. Galmard nous ayant quitté, il nous fallut un temps assez long pour trouver à le remplacer au mieux de nos intérêts. C'est maintenant chose faite; de plus, nous avons adjoint à ce nouvel ingénieur le camarade Auboiron qui faisait déjà partie de notre bureau d'études, cette mesure devant permettre de suppléer M. Wilhem, celui-ci étant très souvent obligé de se déplacer.

Notre matériel s'est accru d'une machine à sonder électrique, ainsi que de deux fraiseuses à levier et une machine à graver; nous sommes en pourparlers pour acheter une machine à cintrer la cornière, mesure qui s'impose par le développement de nos multiples.

Devant la difficulté de se procurer de la main-d'œuvre stable au service Comptabilité et Main-d'Œuvre, votre Conseil fut amené à décider l'emploi de quelques dames qui jusqu'ici nous donnent entière satisfaction. Nous avons obtenu depuis de ce service qu'il nous fournisse des graphiques qui nous permettront de suivre avec beaucoup plus de facilité la marche des commandes.

Envisageant une diminution des prix de revient aux montages nous permettant de lutter à armes égales avec nos concurrents, votre Conseil vous avait soumis un projet prévoyant l'emploi de la main-d'œuvre féminine à l'atelier. Votre Conseil, déçu par l'accueil fait à son projet, a beaucoup regretté de ne pouvoir faire l'essai qu'il voulait tenter, d'autant plus que la Commission nommée par l'atelier pour étudier cette question a profité d'un prétexte pour abandonner cette étude.

Vous trouverez plus loin le rapport de la Commission.

Quelques cas de discipline furent soumis à votre Conseil et réglés par lui avec impartialité, toutefois nous soumettons à votre appréciation les cas de deux de nos camarades associés que nous avons jugés assez graves pour prendre des sanctions sur lesquelles vous serez appelés à donner votre avis.

Pour remédier à l'embarras dans lequel se trouvent les veuves de nos camarades associés décédés au sujet de la liquidation de leur succession, le Conseil décide que, pour l'avenir, il

fera parvenir aux héritiers directs des camarades décédés un formulaire leur indiquant les formalités à remplir.

Votre Commission de contrôle ayant attiré l'attention du Conseil sur la manière de procéder pour l'établissement des prix devant figurer aux adjudications, celui-ci fera le nécessaire pour rechercher les causes pouvant amener des erreurs dans l'établissement de ces prix.

Ainsi que de coutume, deux de nos camarades assistèrent aux travaux du Congrès de la Coopération.

Comme l'Assemblée de mai en avait décidé, il fut nommé un distributeur de travail pour l'atelier des machines. Notre camarade Bitch fut chargé de cet emploi ainsi que de la direction de l'entretien et de la fabrication des machines à percer, le camarade Messenger ayant donné sa démission.

Devant l'instabilité des cours des matières premières, votre Conseil s'est trouvé dans la nécessité de faire rentrer des marchandises, qu'il aurait fallu pouvoir faire usiner le plus rapidement possible de manière à pouvoir toucher des acomptes, mais devant l'embouteillage des machines outils devenues insuffisantes à nous décongestionner, le Conseil s'est vu dans l'obligation de donner son adhésion à une décision du Rapport de faire exécuter certains travaux au dehors.

Devant la situation toujours embarrassée de notre trésorerie, votre Conseil se vit dans l'obligation de solliciter une nouvelle ouverture de crédits. Dans l'alternative où nous nous trouvions il nous était impossible de ne pas faire cette demande. En revanche, les responsabilités auxquelles nous nous engageons vis-à-vis de nos prêteurs font que votre Conseil, estimant la situation très grave, est d'avis, à l'unanimité, que cette situation ne peut durer sans entraîner la chute de l'A. O. P. En conséquence, le Conseil, désireux de faire tous ses efforts pour remédier à cet état de choses, demande à l'Assemblée de lui faire confiance et de lui accorder l'autorité nécessaire pour diriger l'association commercialement et industriellement, ceci étant la seule façon de faire pour arriver à un redressement de la situation et donner confiance à nos prêteurs.

La tâche est ardue, mais nous ne doutons pas que la grande majorité de nos camarades ne soit prête, ainsi qu'elle le fut toujours dans le passé, à nous prêter son appui pour nous aider à vaincre les difficultés présentes dues à l'état général de la situation économique.

Vous trouverez, camarades, à la suite de ce Rapport, différentes propositions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer.

Proposition Ponceau-Nectou. — Les camarades nommés à la dernière Assemblée pour faire partie de la Commission chargée de fournir un rapport sur la proposition Nectou-Ponceau déclarent remettre à l'Assemblée du mois de mai le dépôt de leur rapport.
